

DEC23243DAJ

**Décision du 12 juillet 2023 portant renouvellement du mandat de M. Sylvain LABBE en qualité de
Président du Centre de recherche Occitanie-Montpellier**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 242-4,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision n°DEC190020DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de M. Sylvain LABBE en qualité de Président du
Centre de recherche Occitanie-Montpellier pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mai 2019,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service 2022-36) fixant la liste des Centres INRAE,

Vu la décision n°DEC23203DAJ du 20 avril 2023 portant prolongation du mandat de M. Sylvain LABBE en qualité de
Président du Centre de recherche Occitanie-Montpellier à compter du 1^{er} mai 2023 et jusqu'au 1^{er} septembre 2023,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} mai 2023, M. Sylvain LABBE, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, est
renouvelé dans ses fonctions de Président du Centre de recherche Occitanie-Montpellier pour une durée de quatre ans.

Article 2 :

La décision n°DEC23203DAJ du 20 avril 2023 susvisée est retirée.

Fait à Paris, le 12 juillet 2023

Le Président-Directeur général de l'Institut national de
recherche pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement,

Philippe MAUGUIN

